

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES**

DELIBERATION N° 2021/54 DU 10 DECEMBRE 2021

Portant sur le règlement des dégradations de la voirie par l'entreprise UNISYLVA

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Présents : 08
- Représentés : 0
- Votants : 08
- Exprimés : 08
- Pour : 08
- Contre : 0

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 10 décembre 2021 à 20 heures 00, dans le lieu habituel de ses séances, selon convocation du 06/12/2021 sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : CHABREDIER Sylvie, FOURNET Alain, GIRAUD David, LAFORGE Valérie, LAMY Roland, LEGROS Gilles, VILLETTE Suzanne.

A été désigné secrétaire : GIRAUD David

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal des dégradations résultant de la sortie de bois sur la VC3, effectuée par l'entreprise UNISYLVA représenté par Monsieur BARRAT.

Un état des lieux et une estimation des dégâts ont été signé par les deux parties. La participation de l'entreprise s'élève à 943,92 €.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

-autorise madame Le Maire à émettre le titre correspondant.

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.
Pour copie conforme
LE MAIRE, Pierrette LEGROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le :13/12/2021
Et Affichage du :13/12/2021